



Asnières, le 13 Novembre 2023

Directeur Affaires Règlementaires

Pierre BECID

Tél. +33 (0)1 84 86 10 45

Fax +33 (0)1 84 86 10 33

pierre.becid@compo.fr

ATTESTATION GLOBALE DE CONFORMITE

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous certifions que les produits mis en marché par notre société COMPO France SAS **sont conformes aux réglementations en vigueur** qui les concernent, notamment :

- Normes françaises rendues d'application obligatoire (NF U 42-001, 42-003-2, 42-004, 44-551...) ou normes obligatoires CE (Règlement (UE) 2019/1009, ou, le cas échéant, homologation pour les matières fertilisantes et les supports de culture
- Autorisations de mise en marché transitoires ou pérennes pour les produits biocides conformément au règlement (UE) 528/2012. Sont concernés tous les produits de nos gammes destinés au grand public quel que soit le TP (TP2, TP4, TP10, TP18, TP19, TP14 ...).
- Autorisations de mise en marché pour les produits phytopharmaceutiques régis par le Règlement (CE) 1107/2009.

Outre ces réglementations spécifiques, et divers textes d'application européens et français, l'ensemble des produits de nos gammes sont encadrés par des textes transverses tels que le Règlement (CE) 1272/2008. La conformité de notre offre produits est toujours assurée.

En cas de contrôle des produits par les autorités compétentes, nous tenons à disposition, si nécessaire toutes les attestations de conformité et autres documents justifiant la légitimité de nos références.

Nous assumons pleinement toutes les conséquences dommageables résultant d'une non-conformité des produits aux normes obligatoires ou aux conditions de mise en marché.

Fait pour valoir ce que de droit

Pierre BECID

Directeur affaires règlementaires